Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 2075/2005 DE LA COMMISSION

du 5 décembre 2005

fixant les règles spécifiques applicables aux contrôles officiels concernant la présence de *Trichinella* dans les viandes

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 338 du 22.12.2005, p. 60)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2015/1375 de la Commission du 10 août 2015	L 212	7	11.8.2015

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2005R2075:20141111:FR:PDF